



CGS - CONDITION GENERALES DE SERVICES

ENTRE LES SOUSSIGNES

Madame Marianne Kardasz, la naturopathe, ayant son siège social à Bellegarde-Poussieu (38270), au 276 chemin du Champon et immatriculée à l'URSSAF sous le Siret : 530 259 035 00059 et enregistrée à l'OMNES sous le n°1043

ET

Le/la client.e prenant rdv avec Marianne Kardasz pour l'une des prestations proposées.

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes Conditions Générales de Service déterminent les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente de services proposés par la naturopathe.

ARTICLE 2 : DECLARATIONS PREALABLES DES PARTIES

Le Client déclare et garantit à la naturopathe :

- être majeur et doté de la capacité juridique à conclure le présent Contrat,
- ne pas être affecté, à sa connaissance, de maladies psychiatriques ou, si tel est le cas, être suivi par un médecin titulaire d'un diplôme d'Etat reconnu et inscrit à un tableau de l'ordre des médecins en France.

Le Client déclare être informé de la nature des prestations effectuées par la naturopathe et reconnaît que cette dernière a été à son entière disposition pour l'informer de tout ce qui était important en fonction de ses besoins.

La naturopathe déclare et garantit au Client être habilitée à fournir les prestations de services en qualité de titulaire du diplôme de Naturopathie et du Diplôme Universitaire de Nutraceutiques délivré par la faculté de Dijon, UFR Santé.

ARTICLE 3 : Généralités

Le présent Contrat constitue un contrat de prestations de services relatif à la naturopathie, et en ce sens, ce contrat relève du Code de la consommation.

Les présentes conditions générales de services (CGS) s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des prestations proposées par Marianne Kardasz, et ce, à l'ensemble de ses clients, quel que soit leur statut ou qualité.

En conséquence, la prise de RDV par un client pour la réalisation d'une prestation proposée sur le site internet www.mkardasz-naturopathe.com ou sur le site www.medoucine.com emporte l'adhésion de ces derniers et leur acceptation, sans réserve, aux présentes CGS sauf accord particulier préalablement convenu par écrit entre les parties.

Marianne Kardasz se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGS, étant précisé que les modifications seront applicables aux seuls rdv pris en suite de l'entrée en vigueur desdites modifications.

Tout autre document que les présentes CGS et notamment les publicités, prospectus, flyers...n'a qu'une valeur informative de l'activité proposée par Marianne Kardasz et est non contractuel.

ARTICLE 4 : DUREE

Le présent Contrat entre en vigueur à compter de son acceptation pour une durée correspondant à la durée des Prestations. Selon le cas, il peut prendre la forme soit d'un contrat à exécution immédiate (réalisation d'un seul rendez-vous) ou à exécution successive (RDV initial et RDV de suivi).

ARTICLE 5 : SERVICES

La finalité de l'activité de la naturopathe est l'éducation à la santé et le bien-être. Il s'agit de techniques de prévention et d'éducation à la santé.

Le naturopathe s'engage par ses prestations sur une obligation de moyens et non de résultats

- Sont exclues toutes prestations à caractère érotique ou sexuel. Tout comportement déplacé envers le consultant pourra faire l'objet de poursuites judiciaires.
- Les conseils ou prestations donnés ne peuvent en aucun cas se substituer à un traitement ou suivi médical en cours
- Seul un Docteur en Médecine est habilité à émettre un diagnostic médical comme à modifier ou suspendre les traitements qui m'ont été prescrits

Conformément à la législation en vigueur, les massages bien-être pratiqués par Marianne Kardasz en l'absence de diagnostic et de traitement thérapeutique, ne s'apparentent en rien, ni dans les contenus ni dans les objectifs, à la pratique de la masso-kinésithérapie, ainsi qu'à toute pratique médicale, thérapeutique ou encore sportive. Il s'agit de techniques manuelles de bien-être et de relaxation uniquement.

Lors du Bilan de Vitalité, des mesures pourront être proposées avec des appareils dits de « biorésonnance ». Il est rappelé ici que ces outils ne sont en aucun cas des appareils médicaux. Ils ne permettent pas de faire un bilan de santé ni de poser un diagnostic. Ces mesures permettent d'établir un état énergétique dans une notion de terrain. Ces outils font l'objet de dépôts de brevet disponibles sur le site du fabricant : www.organostest.com

Les prestations proposées se font sur rendez-vous aux dates fixés d'un commun accord entre les parties au cabinet du naturopathe, ou dans les locaux de l'association l'Eveil des Sens au 145 chemin sous côté, 38440 Moidieu-Détourbes.

ARTICLE 6 : Les contre-indications aux massages bien-être

Chaque client devra se conformer aux conseils et aux recommandations de Marianne Kardasz notamment au niveau des contre-indications aux massages bien-être.

En effet, à la lecture des présentes CGS, le client est informé et accepte qu'il est contre-indiqué de donner un massage de bien-être, sans avis médical préalable, à des personnes souffrant, sans que cette liste soit exhaustive, de pathologies lourdes (problèmes cardiaque, insuffisance rénale, cancer, de troubles nerveux (épilepsie), de diabète important).

Il existe des contre-indications absolues : phlébite, forte fièvre, sur un fibrome ou une tumeur, lors d'une chimiothérapie, à la suite d'une intervention chirurgicale majeure.

Enfin, il existe des restrictions relatives au massage dans les cas suivants (les zones concernées étant proscrites) : blessure (inflammation aiguë, déchirure musculaire, cicatrice récente ou douloureuse, plaie), trouble circulatoire important, tendinite ou luxation, hernie discale, crise aiguë d'arthrose ou d'arthrite, hématomes, affections cutanées couvrantes (œdème, dermatose, eczéma infecté) ou contagieuses.

En cas d'allergies, le client s'engage à en informer Marianne Kardasz au moment de la prise de rendez-vous.

En cas de grossesse, il est recommandé à la cliente de demander un avis préalable à son médecin, gynécologue ou sage-femme et d'en informer Marianne Kardasz lors de la prise de rendez-vous.

En conséquence, Marianne Kardasz se réserve le droit de refuser à tout moment, un client dont l'état de santé ne serait pas compatible avec la réalisation d'un massage bien-être sur sa personne sans avis médical préalable.

De même, les séances de massages ne seront proposées qu'aux personnes majeures, ou mineures titulaires d'une autorisation de son représentant légal à la pratique du massage bien-être.

ARTICLE 7 : CONDITIONS DE REALISATION DES PRESTATIONS

La naturopathe réalisera les prestations de services, en accord avec le Client et, selon le cas, soit :

- dans ses locaux professionnels ;
- à distance par un moyen de communication électronique (visio ou téléphonique) ;
- hors établissement du Naturopathe : par exemple dans les locaux d'une association ou lors d'ateliers collectifs sur le site prévu.

La ou les date(s) de réalisation des prestations seront fixées conjointement entre la Naturopathe et le Client.

Le Client s'engage à collaborer de manière active avec le Naturopathe et à lui fournir les informations nécessaires à la bonne réalisation des Prestations, en particulier toute information utile sur sa situation personnelle (maladie, grossesse, fragilités particulières, handicap).

De son côté, la Naturopathe s'engage à apporter toute la diligence et tout le soin nécessaires à la bonne exécution des Prestations et à tenir informé le Client des difficultés pouvant survenir lors du déroulement des Prestations.

La naturopathe est tenue à une obligation de moyen en matière de conseil et information.

La naturopathe se réserve le droit de refuser tout accompagnement qui n'entrerait pas dans le champ de ses compétences dans le cadre des formations qu'elle a reçues et validées par ses certifications ou attestations de formation présentielle qu'elle tient sur demande à la disposition du client.

En cas de refus d'accompagner toute personne dans sa demande, elle proposera si possible les coordonnées d'un confrère plus à même de répondre à sa demande spécifique.

La naturopathe s'autorise le droit, après accord du Client, de consulter les professions médicales en rapport avec le Client pour obtenir toute information qu'elle pourrait juger utile dans l'accompagnement qui lui serait demandé dans le strict respect de la politique de confidentialité auquel il est tenu.

ARTICLE 8 : RESERVATION & ANNULATION

Le Client peut prendre rendez-vous par téléphone ou par mail. Le Client peut aussi passer par le site Internet www.mkardasz-naturopathe.fr, ou www.medoucine.com pour réserver une ou plusieurs prestations.

Il doit obligatoirement suivre le processus de réservation suivant :

- Choix de la prestation et acceptation du prix et des présentes CGS ;
- Choix de la date et de l'heure ;
- Fournir nom, prénom, n° de téléphone et adresse e-mail.

En cas d'impossibilité de se rendre au rendez-vous pris avec Marianne Kardasz, la personne est invitée à annuler ou reporter le rendez-vous **au plus tard 48 heures avant** via l'agenda en ligne, par e-mail ou par téléphone au **06 34 16 80 09**.

En cas d'annulation du RDV dans les 48h, la séance sera considérée comme due.

Dans le cas où la personne ne se présenterait pas au rendez-vous fixé sans avoir prévenu par avance la Naturopathe, le RDV sera également considéré comme dû.

En cas d'annulation après ce délai, le Client est informé que les sommes réglées d'avance ne seront pas remboursées.

La naturopathe se réserve par ailleurs le droit d'annuler, suspendre ou d'interrompre des Prestations de services si elle constate après signature du Contrat, que lesdites Prestations sont manifestement incompatibles et/ou inadaptées à la situation personnelle du Client.

Dans ce cas, le Prestataire s'engage à rembourser le Client des sommes versées au prorata des Prestations déjà réalisées.

ARTICLE 9 : PRIX ET REGLEMENT

Les prix des Prestations sont fixés par la naturopathe. Ces prix peuvent varier selon le type et la durée des Prestations réalisées.

Les prix applicables au Client au jour de la conclusion du Contrat sont ceux en vigueur affichés sur le site internet de réservation du Prestataire ou, à défaut, dans ses locaux.

Les prix sont des prix par principe exprimés hors taxes et frais. Lorsque des taxes et/ou frais s'appliquent, le Prestataire les communique au Client et ils sont alors facturés en plus.

A défaut d'information sur des taxes et/ou frais, les prix indiqués sont réputés être exprimés toutes taxes et frais inclus.

Le Client est informé que les prix des Prestations ne sont aucunement remboursés par la sécurité sociale.

Toutefois, le Client peut se renseigner auprès de sa Complémentaire Santé car de nombreuses complémentaires participent fréquemment aux frais de séances de Naturopathie. La facture servira alors de justificatif.

Le paiement se fera le jour de la prestation en cabinet par les moyens suivants : espèces, chèque bancaire à l'ordre de Marianne Kardasz, carte bancaire, virement immédiat.

En téléconsultation, le paiement se fera avant le moment prévu pour la séance : chèque bancaire dont la réception devra permettre l'encaissement avant la date prévue du rdv, virement, carte bancaire.

Une facture acquittée de votre consultation du jour vous sera adressée par mail dans un délai de 48 heures.

Toute somme non payée dans ces délais se verra appliquer un taux d'intérêt égal au taux d'intérêt légal au titre de pénalité de retard. Par ailleurs, lorsque des frais de recouvrement sont exposés la Naturopathe peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

Les prestations et tarifs proposés :

TVA non applicable, article 293-B du CGI

Bilan de vitalité	80 €
Séance de naturopathie adulte (à partir de 15 ans)	60 €
Séance de naturopathie enfant (jusqu'à 15 ans)	45 €
Massage bien-être	70 €
Séance de soin vibratoire (1 ^{er} RDV)	80 €
Séance de soin vibratoire (rdv suivant)	60 €

Paiements acceptés par CB, virement, chèque ou espèces.

Les séances pour les mineurs se feront en la présence de leur représentant légal qui autorise la prestation et s'engage contractuellement aux présentes CGS.

Marianne Kardasz se réserve également le droit de modifier ses prix à tout moment, étant précisé que les Prestations seront facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de la réservation du rendez-vous.

ARTICLE 10 : Droit de rétractation

Le Prestataire rappelle également au Client qu'il dispose, lorsque le présent Contrat est conclu à distance ou hors établissement, et sauf exception visée au 4.3, d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires, sans qu'il ait à justifier de motif, ni à payer de frais ou pénalités.

Le délai court à compter du lendemain de la signature du Contrat par le Client.

S'il souhaite se rétracter après avoir accepté le présent Contrat, le Client peut en informer simplement Marianne Kardasz. Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le Client notifie son intention de se rétracter avant l'expiration du délai à l'adresse électronique de contact suivante : marianne.kardasz@outlook.com ou par courrier à l'adresse de son siège social.

La naturopathe accusera réception de la demande de rétractation du Client.

En cas d'exercice du droit de rétractation, la naturopathe procédera au remboursement des sommes éventuellement versées, dans un délai de quatorze (14) jours calendaires suivant la notification de la demande de remboursement et via le même moyen de paiement que celui utilisé lors du paiement.

Cas dans lesquels le droit de rétractation ne s'applique pas :

Si le Client prend un rendez-vous de réalisation des Prestations à une date antérieure à l'expiration du délai de rétractation de 14 jours, et si les Prestations sont pleinement réalisées lors de ce rendez-vous, il reconnaît alors renoncer expressément et automatiquement à son droit de rétractation, sans que le prestataire ne soit tenu de recueillir sa demande expresse par écrit.

Le Client est ainsi informé que, conformément à l'article L. 221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé lorsque les Prestations de services sont pleinement réalisées avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation.

ARTICLE 11 : ENGAGEMENT DE LA NATUROPATHE

- Garantir le secret professionnel et ne pas communiquer d'informations confidentielles.
- Se mettre à jour régulièrement par le biais de la formation continue.
- Respecter les préceptes de la naturopathie et la [charte de l'OMNES](#).
- Souscrire à d'une assurance responsabilité civile professionnelle.

ARTICLE 12 : Incapacité de travail

En cas d'incapacité physique temporaire, par suite de maladie ou d'accident de la naturopathe, Marianne Kardasz se réserve le droit de replanifier de nouvelles dates d'interventions en concertation avec le client sans qu'il ne puisse être exigé par ce dernier de versement d'indemnité.

En cas d'incapacité physique permanente de la praticienne, tout type de contrat ou d'engagement avec ses clients seront résiliés de plein droit sans qu'il ne puisse être réclaté à Marianne Kardasz une indemnité compensatrice. Les acomptes perçus seront restitués au client dans un délai maximal de 8 (huit) jours suivant la résiliation du contrat.

ARTICLE 13 : PROTECTION DES DONNEES (loi RGPD - Règlement Général sur la Protection des Données)

Les Parties reconnaissent le caractère confidentiel de toutes informations et données échangées entre elles pour l'exécution du Contrat et s'engagent à les conserver confidentielles.

En application de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et du Règlement Général sur la Protection des Données relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, Marianne Kardasz s'engage à utiliser les données collectées dans le strict cadre de mon activité.

Les informations recueillies sont les informations nécessaires à la pratique de la naturopathie, et seront conservées pendant 5 ans.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression de ces données personnelles, d'un droit à la limitation du traitement, à la portabilité, d'un droit d'opposition et du droit de définir des directives sur le sort de mes données post-mortem

Le client peut exercer ces droits par écrit, auprès de Marianne Kardasz, 276 chemin du Champon, 38270 Bellegarde-Poussieu ou par e-mail à marianne.kardasz@outlook.com

ARTICLE 14 : RESPONSABILITE

Dispositions particulières applicables aux contrats conclus à distance : conformément aux dispositions légales en vigueur, le Prestataire est responsable de plein droit à l'égard du Client de la bonne exécution des obligations résultant du Contrat conclu à distance. Toutefois, il peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du Contrat est imputable soit au Client, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers au Contrat, soit à un cas de force majeure.

Sous réserve de l'application des dispositions impératives précitées en matière de contrats conclus à distance, la responsabilité de la Naturopathe n'est engagée qu'en cas de faute prouvée par le Client.

Le Client est seul responsable des choix qu'il fait et des informations qu'il donne à la Naturopathe.

Aussi, la responsabilité de la Naturopathe ne saurait être engagée en cas de mauvaise information donnée par le Client ou d'absence d'information.

ARTICLE 15 : TRAITEMENT DES RECLAMATIONS - MÉDIATION à LA CONSOMMATION

Selon l'article L.612-1 du Code de la consommation, il est rappelé que « *tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation* ».

Après une démarche préalable écrite du Client auprès de la Naturopathe restée infructueuse, le service du médiateur peut être saisi pour tout litige de consommation dont le règlement n'aurait pas abouti.

Pour tout litige non résolu avec Marianne Kardasz, le client peut faire appel au service du médiateur de la consommation suivant :

CNPM – MEDIATION DE LA CONSOMMATION.

<https://cnpm-mediation-consommation.eu>

CNPM – MEDIATION – CONSOMMATION, 27 avenue de la libération, 42400 Saint-Chamond.

ARTICLE 16 : Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes CGS sont soumises à la législation française. En cas de litiges les parties s'engagent à rechercher une solution à l'amiable avant toute action judiciaire. A défaut, tout différent survenant avec un client ayant la qualité de commerçant et qui serait lié à l'interprétation, l'exécution ou la validité des présentes CGS sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Vienne. Pour l'ensemble des autres clients, ce sont les dispositions du code de procédure civile qui s'appliqueront.

ARTICLE 17 : Propriété intellectuelle

Marianne Kardasz est titulaire des droits de propriété intellectuelle sur tous les éléments présents visibles sur le site www.mkardasz-naturopathe.com, notamment : les textes, images, photos, graphismes, logo.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, adaptation ou exploitation de tout ou partie des éléments du site www.parolesdemassages.fr est interdite sur quelque support que ce soit et de quelque manière que ce soit sauf avec un accord écrit de Marianne Kardasz.

ARTICLE 18 : Responsabilité civile professionnelle

Marianne Kardasz a souscrit auprès d'une compagnie notoire une assurance en responsabilité civile professionnelle et risques d'exploitation.

Il est précisé que la responsabilité de Marianne Kardasz ne saurait être engagée en cas de dommages liés à la négligence d'un client, en particulier s'il n'a pas révélé à Marianne Kardasz l'existence de contre-indications l'affectant, que ce soit lors de l'acceptation des présentes CGS, ou des rendez-vous ultérieurs en cas de modifications de son état de santé personnel.

Date d'entrée en vigueur : 12.02.2024